

2018_CT2_427

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention de 5 000 € au Comité Départemental 13 de la Fédération Française des Sports Populaires (CDSP)

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy ALBERT donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 11 octobre 2018

05_7_02

■ Attribution d'une subvention de 5 000 € au Comité Départemental 13 de la Fédération Française des Sports Populaires (CDSP)

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Comité Départemental 13 de la Fédération des Sports Populaires anime et coordonne, sur notre territoire, le réseau des marches populaires (5, 10 et 20 km). Cet organisme s'inscrit dans le schéma de développement touristique pour ce qui concerne la filière « Activités de Pleine Nature ». C'est aussi un acteur incontournable dans la démarche de sensibilisation du « Sport Santé » menée par l'État et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au titre de la campagne « Sport sur ordonnance ». Incontournable aussi car cette pratique s'adresse à tous : familles, groupes, individuels, seniors, et quelques-unes de ces marches aux personnes à mobilité réduite. Ces marches sont destinées à tout le monde sans distinction. Une ou deux fois par an ces itinéraires font l'objet d'un événementiel destiné à animer la commune dans laquelle il a lieu (voir calendrier 2018 ci-dessous).

Pour l'année 2018, cette association a inscrit 4 actions dans son programme d'activités et son budget prévisionnel, détaillés dans les paragraphes suivants.

Pour mener à bien ce programme, l'association sollicite le soutien financier du Territoire du Pays d'Aix à hauteur de 5 000 € (dossier-père n° 2018-00929).

Ce programme global de mise en place de la destination internationale IVV (Internationaler Volkssport Verband) - Pays d'Aix « Randonnées et Tourisme » impacte non seulement la population locale mais également les touristes-marcheurs IVV qui viennent des quatre coins du monde.

Le Comité Départemental 13 est en charge de la maintenance, du développement, de la programmation et de l'animation des marches suivant le calendrier ci-dessous, pour 2018 :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_427-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

CALENDRIER 2018 DES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES COMMUNES SUR LES CHEMINS DES MARCHES POPULAIRES		
Dates	Communes	Marches
29 avril	Saint-Cannat	Des Epouvantails
6 mai	Les Pennes-Mirabeau	Du marché aux Plantes
10 juin	Gréasque	De la Mine
13 juillet	Jouques	Des Senteurs
2 septembre	Aix-en-Provence	Sur les pas de Cézanne
16 septembre	Mallermort	Du patrimoine
17 septembre	Fuveau	De la Montagne Bleue
14 octobre	La Roque d'Anthéron	De la Soupe
21 octobre	Pertuis	Des Vendanges
5 novembre	Rognes	De la Courge
2 décembre	Simiane-Collongue	Du Marché de Noël
17 décembre	Lambesc	De Noël

Les quatre actions entreprises pour l'année 2018, se déclinent de la façon suivante :

1. DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES MARCHES POPULAIRES – GU 2018-00930 – SUB : 1 000 €

Cette implication impose des déplacements réguliers pour :

- x créer de nouvelles marches populaires : Gardanne et Trets (demandes en cours d'affiliation)
- x assurer l'entretien des 13 parcours existants ainsi le balisage des parcours à mettre en place, et déterminer une procédure suivie et régulière
- x démarcher les prestataires susceptibles de participer aux postes de contrôle

Le Pays d'Aix est le pilote technique national sur lequel repose le développement de la fédération à toutes les Régions de France.

2. SALON DE LA RANDONNÉE A LYON (MARS) – GU 2018-00931 – SUB : 1 000 €

Même si un certain nombre de marcheurs reste fidèle, un effort doit être fait pour faire rayonner la démarche auprès des résidents du territoire. En effet cette pratique de « sport pour tous » d'origine allemande a été introduite et s'est développée initialement dans l'est de la France. Les marches développées dans le midi l'ont été grâce à l'initiative du directeur de l'Office de Tourisme de la Roque d'Anthéron. La présence du Comité Départemental 13 qui réserve un stand au Salon de la Randonnée à Lyon (sur 3 jours) tous les ans (15 000 visiteurs) permet de promouvoir cette pratique dans le midi de la France.

3. SALON DES SPORTS À AIX-EN-PROVENCE (SEPTEMBRE) – GU 2018-00932 – SUB : 500 €

Présent depuis 5 ans au Salon des Sports pendant 3 jours en septembre sur la commune d'Aix-en-Provence, le Comité Départemental 13 connaît un nombre croissant de participants. Une marche accompagnée par un guide est organisée 2 fois/jour au cours de cet événement

4. MAINTENANCE TECHNIQUE ET ANIMATION DU RESEAU DES MARCHES POPULAIRES – GU 2018-00933 – SUB : 2 500 €

La maintenance technique et l'animation de ce réseau se fait tout au long de l'année de façon récurrente sur chaque boucle. Pour 2019 cette maintenance permettra de valoriser, dans des conditions optimales, les Olympiades 2019 qui se dérouleront sur les communes de notre territoire tout en mettant en synergie ses forces vives : offices de tourisme et syndicats d'initiative, hébergeurs, producteurs, mais aussi organes de sécurité, ... etc.

C'est pour mener à bien toutes ces actions que le Comité Départemental 13 sollicite l'aide financière globale à la Métropole-Territoire du Pays d'Aix à hauteur de 5 000 €.

N° GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONVENTION
2018*930	Comité Départemental 13 de la FFSP	Develop. Et Anim. Marches Populaires	0	2 300 €	1 000 €	1 000 €	Non
2018*931		Salon International de la randonnée à Lyon	0	2 000 €	1 000 €	1 000 €	
2018*932		Salon des Sports Aix-en-Provence	0	1 050€	500 €	500 €	
2018*933		Maintenance technique et animation du réseau des MP	0	4 990 €	2 500 €	2 500 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN021-049/16 du CM du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 24 septembre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La manne économique que constituent les actions menées par cette association mais également son implication dans le « sport santé ».

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 000 € pour l'année 2018 au profit du Comité Départemental des Sports Populaires 13 (CDSP 13) pour l'organisation des actions détaillées ci-dessus.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3T/633/6574 du budget 2018 de la Métropole qui présente les disponibilités nécessaires.

2-2 Budget prévisionnel général de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 ou date de début : date de fin :

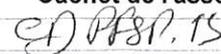
CHARGES	Montant ⁷	PRODUITS	Montant ⁷
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	200.00
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	1 100.00	074- Subventions d'exploitation ⁸	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations	2 500.00	Région(s) :	
Entretien et réparation			
Assurance		Département(s) :	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication	4 740.00	- Territoire du Pays d'Aix	
Déplacements, missions	2 000.00	Détail par service <input type="text" value=""/>	5 000.00
Services bancaires, autres		- Territoire du Pays Salonais	
		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes :	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	5 110.00
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	230.00
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	10 340.00	TOTAL DES PRODUITS	10 340.00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁹			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Signature du Président

Fait à

Cachet de l'association

Le



⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁸ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁹ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_C12_427-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 10

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 300.00
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	600.00	074- Subventions d'exploitation ¹²	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations	200.00	-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	1 000.00
Publicité, publication	1 500.00	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	2 300.00	TOTAL DES PRODUITS	2 300.00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention demandée à la Métropole de 1 000.00 € représente 43 % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à

Cachet de l'association

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_1012-20427-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		074- Subventions d'exploitation ¹²	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations	1 100.00	-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	1 000.00
Publicité, publication	400.00	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	500.00	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1 000.00
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	2 000.00	TOTAL DES PRODUITS	2 000.00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention demandée à la Métropole de 1 000.00 € représente 50 % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à

le

Cachet de l'association

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_427-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	550.00
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		074- Subventions d'exploitation ¹²	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations	300.00	-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	500.00
Publicité, publication	550.00	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	200.00	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	1 050.00	TOTAL DES PRODUITS	1 050.00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention demandée à la Métropole de 500 € représente 47 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à
le

Cachet de l'association

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018-GR26427-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention de 5 000 € au Comité Départemental 13 de la Fédération Française des Sports Populaires (CDSP)

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_427-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018